



Résiliation du bail commercial

Par **arthur48**, le **19/04/2016** à **21:54**

bonjour

suite à un jugement du 12 janvier 2016 qui condamne mon locataire d'une sarl cybercafé à me payer 12500e de loyers et charges et 2000e de l'article 700 ainsi l'expulsion provisoire. ce dernier fait appel le 4 février 2016.

le 15 avril il a payé le loyer de janvier> il a payé le mois de mars mais pas encore le mois d'avril à ce jour.

ayant fait appel du jugement en sa totalité.

je pense que ce dernier a fait appel pour gagner encore quelque mois,et qu'il paye pas tout les mois malgré qu'il a fait appel il respecte pas le versement régulière des loyers.

faut-il l'expulser après les trois mois date de l'appel?

mes remerciements